

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020 A 20H15

Troisième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15 et excuse Mmes M. Baudet, A.-S. Fillistorf, S. Zuppinger et M. D. Schütz.

En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Zelie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart
Messieurs	Yann Berney Matthieu Devenoges Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz Christian Tripod, Vice-président

Excusés :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Monsieur	David Schütz

.....

Exécutif - présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

excusés : -

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 6.10.2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des adjoints
4. Rapport de commissions
5. Projets de délibération, de motions et de résolutions
6. Propositions du Maire et des adjoints
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos pour deux autorisations de construire

.....

1. Approbation du PV du 6.10.2020

Le PV du 6.10.2020 est accepté sans remarque et son auteur, Mme E. Boissier, est remerciée pour sa rédaction.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme C. Sermet n'a pas de sujet à traiter.

3. Communications du Maire et des adjoints

Droit de veto du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

M. Hornung annonce que toutes les décisions examinées le 6.10.2020 ont été validées.

Escalade

M. Louvrier annonce qu'il est impossible d'organiser la traditionnelle manifestation en raison de COVID19. Cette décision a été discutée en séance des instances participatives, à l'école, qui réunit tous les intervenants (directrice, enseignants, infirmière, éducateur, concierge communal, représentant de la Mairie). Ces séances sont convoquées par la directrice.

La Mairie a suggéré d'acheter une marmite de l'Escalade par classe et M. Louvrier attend encore des suggestions de l'école si les enseignants veulent autre chose.

Noël des enfants au Temple

Cette fête n'aura pas lieu non plus et la Paroisse voulait distribuer des biscuits préparés par quelques personnes de la Paroisse, qui auraient été offerts avec la recette pour que les enfants puissent les refaire chez eux. La directrice a refusé cette proposition car il est interdit d'amener en classe, pour les écoliers, quelque chose à manger qui a été préparé à la maison.

La Mairie ne veut pas que les enfants soient prétérités et l'école "marquera le coup". Il y aura peut-être un spectacle pour les enfants dans le respect des mesures COVID19, deux classes par deux classes, que la Mairie financera.

M. Louvrier attend une réponse des enseignants.

M. Berney demande si les enfants courent le risque de devoir, à nouveau, rester à la maison.

M. Louvrier répond que les choses évoluent rapidement et qu'il est difficile de faire des prévisions. La volonté est de tout mettre en place pour que les enfants continuent d'aller en classe.

M. Berney pense préférable que chaque enfant reçoive sa marmite plutôt qu'une par classe. M. Louvrier explique que l'école prend en charge l'organisation et que la Mairie assume la partie financière.

Mme Sermet pense que la Mairie pourrait transmettre la suggestion de M. Berney.

Carrefour routes de Crans et de Crassier

Mme Chassot Leiglon a transmis les demandes du Conseil municipal à l'Office cantonal des transports. Aucune date n'est fixée pour la réalisation des marquages au sol. Elle attend la confirmation de cet office pour pouvoir marquer le bord du trottoir avec une peinture lumineuse. Les panneaux indicateurs de direction seront posés d'ici fin décembre.

La demande de la commune de remplacer le panneau 60 km/h par le totem d'entrée dans le village a été refusée. La vitesse réduite à 40 km/h n'est plus d'actualité, seules sont autorisées les vitesses de 50, 60 ou 80 km/h. Ce carrefour n'est pas encore dans la zone 30 prévue.

Le déplacement du totem n'est pas possible non plus car la distance limite légale est atteinte.

- Mme St-Mart suggère d'avancer les panneaux car ils sont actuellement dans le carrefour et se voient au dernier moment. Mme Chassot Leiglon explique que le fait de les placer ensemble, comme prévu, marque mieux l'angle.
- Le luminaire supprimé lors de la création du trottoir ne sera pas remis en fonction.
- Pour M. Devenoges, cette discussion pourrait reprendre avec l'introduction d'une zone 30. Mme Chassot Leiglon précise que de passer à une telle zone est un projet onéreux.

- M. Berney suggère de compléter l'éclairage public avec un ou deux lampadaires (en direction de Crans), dans le but de bien indiquer le cheminement après le trottoir. Mme Chassot Leiglon transmettra cette demande à l'OCT.
- M. Tripod pense qu'il vaut mieux moins de signalétique car le cerveau n'arrive pas à tout lire en même temps. Pour Mme Chassot Leiglon, la sécurité est assurée car les panneaux indicateurs de direction désignent bien les directions Céligny et Crassier.
- Mme Sermet suggère de prévoir un panneau "Attention priorité de droite" sur la route de Crassier, pour marquer l'arrivée sur la route de Crans.
- M. Nussbaumer demande ce qu'il en est de la sécurité si la lumière est diminuée pour des raisons écologiques. A son avis, des personnes rouleront toujours trop vite.

Mme Chassot Leiglon répond en précisant que l'accidentologie prime sur les notions d'éclairage.

- M. Tripod suggère d'améliorer la signalisation en plaçant des panneaux indicateurs réfléchissant, en face, côté champs, visibles depuis Céligny.
- M. Berney suggère de faire passer les automobilistes par la route de Crassier plutôt que de traverser le village.

COVID19 – masques

M. Hornung explique que l'Exécutif a décidé d'offrir à tous les ménages deux masques en tissu, lavables. Le but est de transmettre que la Mairie est sensible à la situation actuelle. Ces masques porteront le logo de la commune.

4. Rapport des commissions

Commission des finances

Mme Rüfenacht se réfère au rapport du 2.11.2020 de la Commission des finances, qui recommande d'accepter le budget 2021, ce dernier étant équilibré. Toutefois, elle transmet deux recommandations supplémentaires :

- Que les futurs projets d'investissement incluent l'impact sur la situation financière de la commune, rappelant que les revenus sont en baisse en raison du coronavirus.
- D'évaluer la pertinence des projets et des priorités en regard des décisions prises au début de la législature 2020-25.

Il est rappelé que l'évaluation fiscale est transmise par le Canton et que c'est la responsabilité de l'Exécutif de la réévaluer. Une baisse de 2% paraît faible pour des recettes fiscales.

S'il y a de plus importantes responsabilités, l'Exécutif doit prendre les décisions qui s'imposent au niveau du fonctionnement.

M. Nussbaumer transmet que le budget n'est pas assez détaillé puisqu'il ne trouve pas mention, par exemple, du budget alloué à la Commission sociale, qu'il préside. Ceci est très frustrant. D'autres conseillers municipaux aimeraient aussi un budget plus détaillé et Mme Kössler demande si c'est possible.

Mme Boissier explique que le projet de budget distribué aux conseillers municipaux s'arrête à 2 positions de fonction et 2 positions de nature et que celui remis à la Commission des finances est plus détaillé.

M. Tripod transmet que le montant alloué à la Commission sociale, après acceptation du budget, sera de CHF 23'000.-.

Mme Rüfenacht, président de la Commission des finances, suggère que les questions de ce genre lui soient transmises.

M. Nussbaumer souligne qu'il fait confiance à la Commission des finances mais que le budget est difficile à comprendre, plusieurs rubriques comme "charges de biens et services et autres charges d'exploitation" se retrouvant mentionnées plusieurs fois.

M. Berney relève qu'il n'y a pas d'échéances dans le tableau de la dette communale. Il pense que les taux d'intérêts sont élevés. M. Hornung précise que lesdites échéances apparaissent en ligne 3 et que les taux, au moment de la conclusion des prêts (en 2013), étaient intéressants.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1. M. Hornung lit la **délibération** pour l'approbation du budget 2021 :

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3 526 147 F aux charges et de 3 527 707 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 1 560 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'560 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 398 467 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 33 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens du en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1 685 500 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1 685 500 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 398 467 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1'287 033 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020,

vu l'article 30, al. 1, lettre a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 3 526 147 F aux charges et de 3 527 707 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 1 560 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 560 F et résultat extraordinaire de 0 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 33 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 1'287'033 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Hornung précise, suite à une remarque de Mme Rüfenacht, que la commune a assez de liquidités et n'a pas besoin d'emprunter mais que cet article permettrait de le faire si nécessaire.

- 5.2. M. Hornung lit la **délibération** pour les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux:

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2021 aux Maire et adjoints et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2021,

vu le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 36 000 F et aux adjoints à 24 000 F, soit 84 000 F au total.
2. De fixer les indemnités allouées comme suit :
 - 70 F la séance du Conseil municipal,
 - 70 F la séance de commissions et 100 F pour les présidents des commissions,
 - 30 F pour chaque rédaction de procès-verbal et/ou rapport de commission,
 - 100 F les séances de préparation et du Conseil municipal pour le président du bureau du Conseilsoit 17'000 F au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux Maires et adjoints
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

5.3. M. Louvrier lit la **délibération** pour le dégrèvement de la taxe professionnelle 2021 :

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Vu le projet de budget pour l'année 2021,

vu le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020 ,

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 50 %.

5.4. M. Louvrier lit la **délibération** pour fixer le montant minimum de la taxe professionnelle 2021 :

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Vu le projet de budget pour l'année 2021,

vu le rapport de la Commission des finances du 2.11.2020,

vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 30 F.

5.5. M. Louvrier lit la **délibération** concernant la contribution annuelle 2021 au FIDU :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité, soit par 8 oui

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de 45 500 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

5.6. Délibération pour l'approbation du Règlement des déchets

Mme Chassot Leiglon explique qu'elle a reçu des questions, suite à sa présentation lors du Conseil municipal du 6.10.20120, dont elle a tenu compte. Le GESDEC a relu ce règlement et l'a guidée et informée.

- Plastique : pas de tri. Les filières ne sont pas sûres. C'est une matière inflammable, donc incinérable.
Le Canton de Genève s'oppose au tri des plastiques.
- Toutes les poubelles seront étiquetées avec l'adresse et l'idéogramme de ce qu'elles contiennent.
- Verres à boire et autre : peuvent contenir des peintures ou des vernis par exemple, donc pas dans les bennes à verre, de même que les vitres teintées ou traitées.
- Céramique = gravats.
- Ampoules : préférable de les ramener dans les commerces, mais la commune les récupère.
- Cartons : à écraser et pas de dépôts aux Grands-Chênes
- PET : que les bouteilles de boissons.
- Déchets de cuisine : pas de définition dans le règlement car c'est contreproductif. Il vaut mieux communiquer en direct.
- Grande quantité de déchets : tolérée exceptionnellement et un dépôt seulement. Les déchets en grande quantité doivent être éliminés dans d'autres filières, de même que les déchets professionnels.
- Lavures dans les restaurants = déchets de cuisine.
- Bouteilles en verre : un tri sélectif avait été introduit mais il y a eu trop de mélanges. Au final, il a été plus simple de n'avoir qu'une seule façon de récupérer.

Mme Chassot Leiglon lit la **délibération** pour l'approbation du règlement des déchets :

Proposition du Maire relative à l'adoption du règlement relatif à la gestion des déchets

Vu la nécessité d'avoir un règlement communal concernant la gestion des déchets,

vu la présentation du projet de règlement faite par Mme S. Chassot Leiglon, adjointe, lors du Conseil municipal du 6.10.2020,

conformément à la loi sur la gestion des déchets, du 20 mai 1999, et de son règlement d'application du 28 juillet 1999,

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. D'adopter le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets, version au 3.11.2020, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

5.7. Délibération pour changer l'installation de chauffage 37-39-41, route de Céligny

M. Hornung a commencé ce projet, qui a été repris par M. Louvrier.

M. Louvrier explique que la Mairie est dans l'obligation de devoir changer le chauffage cité sous rubrique. L'ingénieur a d'ores et déjà prévu un système performant avec une réserve de puissance pour pouvoir raccorder l'extension du bâtiment. De plus la chaudière à pellets polluera moins (actuellement au mazout). Ce projet doit se réaliser rapidement en raison de diverses exigences du Canton.

Mme Kössler demande si une pompe à chaleur a été envisagée.

M. Hornung explique qu'il a demandé un concept de chauffage à un bureau d'ingénieurs. Différents bâtiments sont reliés avec chacun une puissance de chauffe différente. Pompe à chaleur, panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, tout a été étudié.

M. Tripod précise qu'en page 23 du rapport remis en annexe de la délibération, des explications sont données. Il s'avère que les pellets seront moins polluants qu'une pompe à chaleur pour ce complexe de bâtiments.

M. Berney demande quelle est l'échéance pour la réalisation des travaux, soit 2021. M. Louvrier précise que c'est aussi le délai pour obtenir une subvention. Celle-ci se monte à CHF 30'000.- précise M. Hornung. M. Berney étudie la possibilité de recycler les déchets verts en biogaz, mais ce délai est trop court pour utiliser cette alternative. Le futur permettra peut-être de l'utiliser.

M. Hornung précise qu'après ces travaux, il ne restera dans les bâtiments communaux que la petite chaudière à mazout dans le bâtiment 35, rte des Coudres (pompiers et deux appartements).

M. Louvrier lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative au remplacement de l'installation de chauffage des bâtiments 37-39-41 route de Céligny

Vu l'obligation de la commune de changer l'installation de chauffage des bâtiments 37-39-41 route de Céligny, sur requête de l'Office cantonal de l'environnement,

vu le dossier du 13.10.2020 constitué par AMO Conseil SA, Nyon, avec un budget devisé à CHF 185'459.40 TTC,

vu la subvention de 30'000.00 CHF préavisée favorablement par le fonds énergie des collectivités publiques,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 8 oui,

1. De réaliser les travaux pour changer l'installation de chauffage des bâtiments 37-39-41 route de Céligny.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de 200 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 200 000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. Proposition du Maire et des adjoints

Local de vote 2021

M. Hornung propose de nommer les responsables du local de vote en 2021 comme suit :

Madame Françoise Courvoisier,	Présidente
Monsieur Pierre Oberholzer	Suppléant de la Présidente
Madame Carla Vanotti	Vice-Présidente
Madame Michèle Bürgi	Suppléante de la Vice-Présidente

Décision :

Avec 8 oui, cette proposition est acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

Noël des Aînés

M. Louvrier confirme qu'il n'y aura pas de repas organisé cette année pour les aînés. Il regrette cette décision car c'est un moment chaleureux, qui permet aux plus âgés de se retrouver autour d'un bon repas. M. Louvrier précise que l'Exécutif est en réflexion pour trouver une solution. La Commission Culture et loisirs ayant dû mettre ces projets "en sommeil" cette année en raison du coronavirus, il a pensé prendre contact pour qu'elle se charge de cette organisation.

Il est encore précisé que le budget se monte à CHF 6'000.- pour le repas et CHF 4'000.- pour les cadeaux. Il y a environ 130 personnes de plus de 65 ans et 40 à 50 viennent habituellement au repas.

M. Devenoges, président de la Commission Culture et loisirs, n'a pas encore communiqué cette demande aux membres de sa commission.

M. Louvrier a envisagé diverses alternatives avec l'idée de laisser le choix aux aînés, comme accompagner des personnes pour un repas, ou offrir un bon dans un restaurant, ou offrir un panier garni. Cette action devrait se prolonger sur janvier-février 2021 car les possibilités se restreignent avec le coronavirus.

Un panier garni pourrait être distribué par les membres du Conseil municipal aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer, le but étant de ne pas laisser les personnes âgées sans rien à Noël. Pour Mme Sermet, l'avantage de la Mairie, c'est le plexiglas de protection au guichet.

M. Devenoges pense qu'il faudrait laisser le choix de passer à la Mairie ou de recevoir le panier à la maison.

Mme Boissier donne quelques explications sur l'organisation traditionnelle de cette fête et transmet que Mme Schütz le fait très bien. Elle souligne que cela demande du temps.

M. Nussbaumer pense que venir chercher le cadeau est une bonne idée mais que le secrétariat est déjà surchargé. Par conséquent, il propose de venir dans un local dédié et d'assurer une permanence avec quelques tranches horaires.

Décision :

Le secrétariat enverra 3-4 dates en suivant les propositions de M. Nussbaumer.
Les propositions d'horaires seront faites par la Mairie.

Conseil municipal du 1.12.2020

Traditionnellement, un repas suit le conseil du mois de décembre. Cette année, ce repas est annulé.
Le début de ce conseil était fixé à 18h30 exceptionnellement en raison du repas.
Cet horaire est déplacé à 19h.

7. Propositions individuelles et questions

Accueil des nouveaux habitants

M. Nussbaumer souhaite que la Mairie envoie un courrier aux intéressés pour leur communiquer que cette fête est reportée.

Fête pour le départ de Mme Meriboute (ex Maire)

Des Célignotes se sont plaints car ils n'ont pas reçu l'invitation.

La Poste distribue les communications tous-ménages.

Mme Boissier rappelle que, normalement, les envois officiels sont distribués dans toutes les boîtes-aux-lettres y compris celles portant la mention "Pas de publicité".

La Mairie se renseignera.

Site internet

M. Nussbaumer demande que la photo de la buvette soit changée, c'est toujours l'ancienne.

Plage

M. Nussbaumer demande si le terrain de pétanque pourrait être réhabilité plutôt que le laisser en herbe.

M. Hornung transmet que la décision prise est de poser du gazon et un platelage en bois. Un nouveau platane sera également planté. Ces travaux seront effectués sous peu.

Panneaux photovoltaïques

M. Pipoz demande si ce projet se mettra en route rapidement et quelle est la date de la seconde séance prévue. Aucune date n'est agendée. M. Hornung précise qu'il a eu des contacts avec les autres mairies intéressées pour déterminer s'il fallait mettre en place des présentations en visio-conférences. La réponse est négative, l'impact étant plus fort en séance présentielle.

M. Pipoz pense qu'un film pour présenter ce projet pourrait être intéressant.

Pour M. Hornung, il n'y a aucune urgence.

Construction 8 villas mitoyennes route de Céligny

Mme Sermet demande quel type de chauffage est prévu. Il s'agit de pompes à chaleur.

Plan directeur cantonal pour le territoire

Un document explicatif du Canton sur le processus de révision de ce plan directeur a été remis aux conseillers municipaux pour information. Pour M. Tripod c'est une excellente occasion de revenir sur la problématique de la mobilité par rapport à la liaison avec le Léman Express. La Mairie doit essayer d'obtenir gain de cause.

Règlement des déchets

M. Tripod trouve que c'est important d'avoir un règlement et il recommande de bien informer la population pour arriver aux objectifs fixés.

Site internet

M. Tripod demande que les règlements communaux soient à disposition sur le site, notamment pour la plage.

Mme Boissier a rajouté ce règlement, suite au dernier Conseil, sur la page concernant la plage.

M. Tripod aurait préféré une page où seraient regroupés tous les règlements communaux.

M. Hornung remercie Mme Chassot Leiglon pour ce règlement concernant les déchets et Mme Boissier qui a poussé la Mairie à rajeunir son site internet.

Food-truck

M. Hornung signale que la Mairie a reçu des remarques suite au déplacement du food-truck sur la place du village et confirme que c'est le choix de l'Exécutif de soutenir M. Sad Al Din jusqu'à la pose du sapin de Noël, soit le 26.11.2020. Il retournera alors au 35, route des Coudres (pompiers) la semaine et reviendra sur la place devant la Mairie le samedi.

Les locataires du presbytère sont dérangés par ce food-truck.

M. Nussbaumer demande pourquoi ne pas laisser le food-truck et le sapin. Trop de places de stationnement seraient prétéritées au centre du village.

Quartier des Grands-Chênes

Des habitants sont en souffrance car des jeunes ne se montrent pas très agréables avec les adultes.

Décorations de Noël

M. Berney a demandé en octobre que les lampadaires de la commune soient équipés avec une prise pour des décorations lumineuses. Il n'y a pas de budget pour cette année.

Il explique que c'est compliqué de prendre de l'électricité chez des privés.

Routes

M. Berney signale qu'il y a des trous à boucher sur le chemin des Ochettes. C'est dangereux et il faut vraiment améliorer la situation à court terme.

Il signale également que les haies et branches d'arbres en-dessus des voies de circulation peuvent générer des accidents. Il faut prendre ce dossier en mains.

Parking des Grands-Hutins

Mme St-Mart demande si M. Hornung a pu rencontrer le propriétaire de la parcelle.

Ce n'est pas le cas et ce sujet sera à reprendre.

Panneaux d'affichage

Il manque des panneaux fixes à la voirie, direction Founex et dans le haut du village.
Pour Mme Chassot Leiglon, les panneaux existants sont dédiés à la circulation routière.

M. Devenoges aimerait des panneaux fixes pour annoncer les manifestations, pour de grandes affiches, et en bordure de route pour que les automobilistes puissent les lire.

Formation ACG pour les nouveaux élus et les conseillers municipaux

M. Devenoges trouve que les sujets annoncés sont intéressants et il demande si un support est prévu pour remplacer ces cours qui ont été annulés en raison de COVID19.
L'Exécutif n'a pas d'information à ce sujet.

Grands-Chênes – panneaux bois des attiques

M. Devenoges explique qu'il y a des problèmes techniques avec les panneaux bois des façades et il aimerait savoir où en est le rapport de l'expert. Les remarques des parties concernées sont en cours de rédaction. Selon M. Hornung, le rapport est à bout touchant et il reste à définir les responsabilités dans les choix et détails de construction. Une décision suivra.

Il reviendra vers les propriétaires quand le document sera prêt. L'avocat de la Mairie est en relation avec la régie Rosset, qui informera les propriétaires.

M. Devenoges trouve que ces panneaux sont dangereux en raison de risques de chute.

M. Hornung rappelle qu'ils ont été consolidés.

M. Devenoges trouve que deux vis ne suffisent pas en raison de leur poids!

Commissions du Conseil municipal

M. Berney demande comment fonctionnent les commissions.

Les commissions doivent être nommées par le Conseil.

L'Exécutif peut aussi demander qu'une commission travaille sur un sujet et le Conseil accepte ou pas.

M. Tripod précise que si un sujet est soulevé, le Conseil décide ou pas de le confier à une commission pour étude et décision.

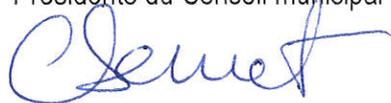
Décision :

Le Conseil municipal demande à la Commission des routes et parking de proposer une structure fixe pour les affiches des manifestations.

La séance est levée à 22h30

suivie par un huis-clos pour des autorisations de construire.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale